Démocratie et consommation : 1941 : Migros-Bâle passe à l'attaque

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1980)**

Heft 539

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1022322

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DÉMOCRATIE ET CONSOMMATION

1941: Migros-Bâle passe à l'attaque

En 1941, la nouvelle coopérative Migros — c'était l'époque où l'entreprise opérait sa mutation au nom du «capital social» — envisageait de collaborer avec une coopérative locale «ACV», affiliée à l'Union suisse des coopératives de consommation (aujourd'hui, COOP Suisse).

Cela n'alla pas sans mal. Des membres des deux coopératives lancèrent un référendum contre une décision du conseil coopératif de l'«ACV» aux termes de laquelle les membres de la coopérative Migros ne pouvaient être élus au conseil de l'«ACV». Un combat plutôt sympathique contre ce qui, maintenant, apparaît comme une discrimination difficilement justifiable.

Après plusieurs épisodes, le président du tribunal civil de Bâle-Ville ordonna qu'aux élections suivantes les membres de la Coopérative Migros soient également éligibles. Et de fait, le 21 novembre 1941, vingt-cinq candidats de la liste «Neu ACV» (ACV nouvelle) furent élus au sein d'un conseil coopératif qui comptait 135 membres.

Selon le «Manuel de l'Alliance suisse des Indépendants», paru en 1942 ou 1943 à l'Imprimerie de la Cluse SA à Genève, «le but de cette fraction (de ce mouvement, dirait-on aujourd'hui. Réd.) devait être de faire en sorte que l'«ACV» devienne un puissant soutien du «capital social» et abandonne le front des «manitous économiques» (la quatrième édition, qui date de 1950, du «Landesring Handbuch» fait encore mention d'un effectif de neuf conseillers pour le mouvement «Neu ACV»).

Tout rapprochement entre ces démêlés de la jeune Migros en plein essor avec l'establishment coopératif il y a une quarantaine d'années et la trajectoire de «M Renouveau» serait bien entendu d'une extraordinaire légèreté.

NB. Puisque nous parlons du loup... signalons que le deuxième numéro du mensuel publié par l'association M-Renouveau vient de sortir de presse (case postale 637, 1001 Lausanne). Au sommaire, notamment, un document sur les conditions de travail à la Migros, le compte rendu d'une visite dans une fabrique de poulets Optigal et les propositions électorales (listes) des différents groupes régionaux de M-Renouveau pour les élections M de juin prochain. Une publication indispensable, si on sait que Migros a refusé d'ouvrir ses journaux aux idées de M-Renouveau.

— Encore quelques lignes de citation: «La silicose est la maladie des mineurs, comme chacun sait. La dépression nerveuse serait-elle la silicose des enseignants? Voilà le genre de simplification qui permet d'éjecter le problème de la santé professionnelle en déplaçant son centre de gravité des causes au conséquences. Oui, si vous passez neuf heures par jour dans la poussière d'une galerie pendant vingt ans, vous avez de fortes chances de contracter une silicose pour agrémenter vos vieux jours. Oui, si vous devez entretenir une relation aussi complexe que celle d'un enseignant avec 25 élèves dans un lieu clos où se focalisent quelques siècles d'histoire sociale, économique et idéologique, où convergent 26 destins individuels avec leurs racines familiales, le tout sans préparation digne de ce nom, alors gare à votre santé mentale. Seulement, ce genre de constatations ne mène pas loin parce qu'il laisse l'essentiel dans l'ombre. Où est l'essentiel?» Ce sont les lignes d'introduction à un dossier que publie «L'Educateur» — souvent cité dans ces colonnes ces dernières semaines — et consacré à la santé mentale de l'enseignant (n° 11).

— Dans le dernier numéro de la «Revue syndicale», mensuel de l'Union syndicale suisse, en une quarantaine de pages, le programme de travail de l'USS «pour les années 80». Attention, ce n'est qu'un avant-projet!

REÇU ET LU

Des enfants sur la route

«Chaque année, 2500 garçons et filles âgés de 3 à 12 ans, piétons ou cyclistes, sont victimes d'accidents de la circulation. Environ 90 d'entre eux succombent à leurs blessures. Si on compare le pourcentage de piétons tués avec la tranche correspondante de la population résidente, par groupes d'âge, on remarque que ce sont les enfants de cinq à neuf ans, jouant seuls, qui courent le plus le risque d'un accident.»

Ce constat (cf. également DP 529, du 17.1.1980) ouvre le dossier que la «revue mensuelle pour la protection de la jeunesse» éditée par Pro Juventute (case postale, 8022 Zurich) consacre, en trois langues, à «l'enfant et la circulation». Une somme qui tombe particulièrement bien au moment où s'enlisent les propositions de réduction de la vitesse maximale autorisée dans les agglomérations de 60 km/h. à 50 km/h.

A SUIVRE

Comme c'était prévisible, la naissance publique des sociétés cantonales qui devraient former la «base» de la «nouvelle» Société de radio et de télévision aura été ultra-politisée — dans le pire sens du terme. Au point que l'Agence télégraphique suisse, donnant les coordonnées d'une des élues vaudoises, Mme Liliane Vautier, n'a pas hésité à écrire: «femme d'un député socialiste». Comme ça, au moins, on sait à qui on a affaire.